# *Matériel BAR DDSE : la DGAP veut récupérer l'argent... même auprès des victimes de violences conjugales !*

**Ce samedi 28 novembre sera marqué par des manifestations dans toute la France pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes auxquelles la CGT IP participera.**

**Le mercredi 25 novembre, la DGAP présentait quant à elle aux OS un projet de note nationale « relative à la procédure administrative de facturation des matériels de surveillance électronique en cas de non-restitution de perte ou de dégradation ».**

Cette note a pour vocation d'uniformiser (entendez obliger les services à effectuer de nouvelles tâches) les modalités de facturation du matériel de surveillance électronique dégradé, perdu ou non restitué par les usager.ère.s.

La CGT IP a interrogé la DGAP sur deux aspects de cette note qui posent problème à des degrés différents.

## Malaise à faire payer des victimes de violences

**Tout d'abord, l'introduction des « personnes protégées » dans les publics visés par cette note.** Entendez donc les victimes disposant d'un BAR qui au goût de la DGAP ne restituent pas suffisamment le matériel.

Derrière les discours grandiloquents sur la place de la victime dans la justice du garde des Sceaux, la création d'une direction ad'hoc au sein du ministère et autres référentiels, il apparaît donc que la logique budgétaire prime désormais sur tout.

Vous comprenez, c'est quand même presque 1 000 euros un BAR... **Mais rassurez-vous, les multiples annexes de cette note, courrier type de relances, mises en demeure et autres demandes de titre de perception au trésor public sont uniquement à visée pédagogique pour les victimes.**

La CGT IP a donc demandé si les victimes étaient bien informées du coût du matériel avant le prononcé de la peine et la remise du matériel. Problème, informer préalablement la victime de la contrainte financière en cas de dégradation c'est risquer son refus à l'adhésion de cette mesure. L'administration hésite donc à s'abstenir ! **La position de la CGT est que si l'administration**



**décide de prendre cette pente glissante en facturant du matériel dégradé ou non restitué aux victimes, elle doit les en informer en amont même si cela constitue de fait un frein à leur consentement à la mesure.** Le BAR est déjà une mesure épuisante pour les victimes, si des enjeux financiers se rajoutent, le risque d'une victimisation secondaire est prégnant. D'autant plus qu'en l'état du texte proposé et contrairement au discours tenu lors de cette présentation, toute dégradation du matériel, perte ou bris est concerné, volontaire ou non.

## Quels résultats pour ces procédures et avec quels moyens ?

En ce qui concerne les personnes placées, la CGT IP se questionne également sur les effets de ces procédures.

La DGAP a fourni des chiffres sur le coût réel des pertes et dégradations de matériel de surveillance électronique **mais admet en revanche être en incapacité de fournir des données en lien avec Bercy sur le retour donné à toutes ces procédures de titre de perception**. Il apparaît même que le taux de recouvrement soit très faible.

Ces procédures de facturation sont longues, chronophages et coûteuses en personnel. Le public pris en charge est souvent désargenté et insolvable. Aussi, dans beaucoup de service, il y a une impossibilité matérielle à mettre en place ces mesures de recouvrement.

**La CGT IP pose ainsi la question des résultats et de l'efficacité a priori nulle de ces démarches.**

**Pour la CGT IP, la priorité des SPIP et des ASE, en première ligne, est et doit rester le suivi des mesures de surveillances électroniques.**

**Tant que les organigrammes de références ne sont pas respectés, ces procédures de recouvrement ne doivent pas constituer une priorité pour notre administration et encore moins s'il s'agit de mettre des personnel.le.s administratif.ve.s ou des ASE sur ce type de mission.**

**Pour le reste nous laissons tout à chacun juger du bien fondé d'entamer ce type de procédure de recouvrement auprès de victimes de VIF protégées par un BAR... pour la CGT IP le porte monnaie de l'administration a ses raisons que la raison ignore.**

Fait à Montreuil
Le 27 novembre 2026
La CGT Insertion probation

